

## CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE TESC DU 19 FEVRIER 2025 (8 H 30 – 12H) D155

**11 Présents** : Martine Joly (Directrice de l'Ecole Doctorale), Paolo Crivellari (CERTOP suppléant), François Fall (LEREPS), Jean-Marc Luce (PLH-CRATA), Pierre Labarthe (AGIR), Nathalie Tornay (LRA), Valérie Lafitte-Carbonne (Responsable SEDoc), Francine Soncourt (Gestionnaire ED TESC), Lorine Maretz (élue), Louise Derbord (élue), Christelle Dancette (élue)

**Excusés** : Hugues Kenfack (Représentant CR UT1), Myriam Guiraud (Gestionnaire des formations SEDoc), Natacha Laurent (Framespa), Caroline Datchary (LISST), Yves Morales (CRESCO), David Bedouret (GEODE), Sandrine Costamagno (TRACES), Léopold Maurel (DRAC Occitanie SRA Toulouse), procuration De Camille François à Lorine Maretz, procuration d'Eric Chabanne à Louise Derbord

Le diaporama présenté par la Direction est mis en ligne sur le site de l'ED Tesc : <https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/ecole-doctorale-tesc/comptes-rendus>

### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### Point sur les chiffres de l'ED Tesc

386 inscrits dont 70 en première année.  
44 soutenances en 2024

#### Dates à retenir

Date rentrée de l'Ed TESC : mercredi 5 novembre 2025 suivie de la remise des diplômes de doctorat obtenus en 2024 avec proposition de la Direction de l'ED de retour d'expérience de jeunes docteurs.

Date 1<sup>ère</sup> commission des thèses : 1<sup>er</sup> octobre 2025

#### Campagne de qualification 2026

**Phase unique d'inscription et dépôt des pièces : début mi-septembre**

Date fin dépôt des pièces : 15 décembre 2025

#### Préparation du rapport Hceres

Réunions régulières avec la Comue : **la précédente a eu lieu le 15 février** et la prochaine réunion est programmée le 25 février

### POINT SUR LES COMITES DE SUIVI INDIVIDUEL

Rappel : **il reste un grand nombre de documents** de compositions CSI de première année encore en attente

Rapport du CSI :

à rédiger par le Président du CSI, trame à télécharger sur le site de l'Ed Tesc

Propositions de modifications à apporter au document :

Avis pour la réinscription case à cocher + case mentionnant l'année de réinscription autorisée (2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> année, etc.)

Remplacer la mention « avis réservé » par

la mention « Avis favorable avec les réserves suivantes : ... à développer en une ligne (ou plus si jugé nécessaire)

+ dernière ligne à modifier : « si nécessaire, alerter l'Ecole doctorale sur un document annexe à transmettre à l'ED »

### **RETOURS SUR LA PROPOSITION DU TEXTE POUR LA THESE SUR ARTICLES**

Pour donner suite au texte proposé par Sandrine Costamagno après le conseil de Tesc précédent envoyé le 2 décembre 2024.

La direction de l'ED propose un texte plus complet, en particulier pour ce qui concerne le cadrage de ce type de thèse.

\* \* \* \* \*

La thèse par article se présente comme une compilation d'articles publiés -ou prêts à être publiés- dans des revues à comité de lecture reconnues dans le domaine disciplinaire de la thèse.

Le manuscrit de thèse doit comporter **au moins 3 articles** soumis et dont un au moins doit être publié.

Seuls les articles dont le doctorant est **premier auteur** peuvent figurer comme chapitre à part entière dans le mémoire. Un article co-signé comme deuxième auteur est éligible si cette position est reconnue par la revue.

Si un des articles est en langue étrangère, un résumé en français de 10 % de la taille de l'article devra être joint.

Les co-auteurs ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse.

**Le jury ne pourra pas comporter plus d'un des co-auteurs** des articles inclus dans la thèse.

Même si les principaux résultats sont présentés sous forme d'articles publiés (ou prêts à être publiés), le manuscrit de thèse doit satisfaire aux exigences prévues par l'**arrêté du 25 mai 2016**, constituer un ensemble cohérent et original.

La thèse par articles doit se présenter sous la **forme d'un mémoire**, qui souligne la cohérence de l'ensemble, et comporter les parties suivantes :

La première partie renferme une introduction et un état de l'art et la méthodologie adoptée, qui aboutissent à la mise en place de la problématique et la mise en perspective des recherches réalisées durant la préparation de la thèse (une trentaine de pages minimum). La synthèse détaillée des résultats acquis doit justifier l'apport de ces différents travaux à un questionnement unique qui constitue l'objet de la thèse.

La deuxième partie présente une synthèse récapitulative des résultats obtenus au regard des connaissances du domaine

La troisième partie comporte une conclusion, d'une vingtaine de pages au minimum.

\* \* \* \* \*

Pierre Labarthe est favorable au texte proposé et précise que pour les Sciences Economiques et pour le CNU de cette spécialité : il faut un article rédigé en étant premier auteur, c'est la norme et 3 articles.

Ce texte sera proposé au prochain CPD disciplinaire, puis ajouté sur le site de Tesc.

### **ORGANISATION DU CONCOURS POUR LES CONTRATS DOCTORAUX 2025**

Comme l'année dernière, la procédure est dématérialisée :

- ❖ Dépôt des **dossiers validés par les laboratoires** sur Adum au plus tard le mercredi **25 juin 2025, 23h59**
- ❖ Répartition des dossiers entre les différents membres du conseil siégeant au jury : jeudi 26 juin 14 heures

- ❖ Retour des **rapports à envoyer** à la direction de l'ED : **2 juillet à 14 heures**
- ❖ **Auditions : Jeudi 3 juillet 2025, à partir de 8 h 30**

Rappel des conditions d'accès pour une inscription en 1<sup>ère</sup> année, à vérifier sur le site de Tesc : <https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/deroulement-de-la-these/inscription>

Nombre de contrats : 11 CDU possibles en attente de confirmation

Voir PPT pour le détail par les laboratoires

1 seule journée d'auditions pour 15 candidats.

### **CONCOURS CD-HANDICAP 2025**

Informations disponibles sur le site de Tesc

### **POINT DIVERS**

Label européen, à proposer et faire remonter au CPD SHS pour l'UT2

**Election nouveaux Elus(ues) TESC** = fin mars

Projet prochain conseil en avril, avec les anciens et les nouveaux Elus(ues)

La séance prend fin à 10h20.